

L'an deux mille dix-neuf, le 8 octobre à 19h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 2 octobre 2019

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	P		P
Orly	M.	ATLAN	Thierry	Repr.	M. Sac	P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	Repr.	Mme Veyrunes	P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	P		P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Noury	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	P		P
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Repr.	M. Sauerbach	P
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	P		P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Kennedy	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	P		P
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Repr.	M. Perreux	P
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs.		-
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	P		P
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	P		P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	P		P
l'Hay-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	P		P
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	M. Beucher	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Repr.	M. Deluchat	P
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	Repr.	M. Perillat Bottonet	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs.		-
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Repr.	M. Afflatet	P
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Repr.	M. Achtergaele	P
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Repr.	Mme Janodet	P
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs.		-
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	P		P
Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Repr.	Mme Appolaire	P
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Daniel	P		P

Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs.		-
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Repr.	Mme Chavanon	P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Repr.	Mme Sourd	P
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs.		-
Orly	Mme	JANODET	Christine	P		P
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Repr.	M. Grillon	P
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	P		P
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P (1)	M. Chicot (2)	P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Repr.	M. Yebouet	P
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEBVRE	Fabienne	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESSENS	Evelyne	Repr.	M. Lipietz	P
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	P		P
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Repr	M. Guetto	P
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs.		-
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	P		P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	P		P
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Repr.	M. Reda	P
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	P		P
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Abs.		-
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	P		P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	P		P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	P		P
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs.		-
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	Repr.	M. Bourjac	P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P (3)	M. Daudet (4)	P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Repr.	M. Girard	P
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Repr.	M. Bénéteau	P
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Repr.	M. Marchand	P
Villejuif	M.	YEBOUET	Elie	P		P

(1) Jusqu'à la délibération 1559
(2) Jusqu'à la délibération 1585

(2) à partir de la délibération 1560
(4) à partir de la délibération 1586

Secrétaire de Séance : Monsieur Robin Reda

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1549 à 1559	57	10	25	82
1560 à 1585	56	10	26	82
1586 à 1622	55	10	27	82

Exposé des motifs

Engagée il y a plus de quinze ans, la démarche de la conférence territoriale de la Vallée scientifique de la Bièvre a permis de rassembler les acteurs scientifiques, économiques, sociaux et territoriaux autour de projets communs, et de mettre à profit la caractéristique scientifique de la vallée de la Bièvre dans une perspective de développement plus global au plan local, et plus équilibré, cohérent et durable au plan régional.

Mobilisant des partenariats avec les acteurs, et favorisant à l'échelle régionale la promotion des projets, les initiatives de la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre (CTVSB) sont complémentaires à celles des villes, des départements et autres maîtrises d'ouvrages.

La CTVSB constitue :

- un "réseau" entre collectivités publiques, avec leurs partenaires universitaires, économiques et sociaux
- un "cadre de travail et de projets" permettant aux collectivités partenaires de participer pleinement à l'émergence des pôles d'excellence franciliens et à son inscription au sein du cône sud-francilien de l'innovation entre Paris et Saclay

Depuis sa création en 2009, la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre était membre de la conférence et elle approuvait annuellement les termes d'une convention d'objectifs portant également sur le financement de ses activités.

Afin de soutenir et d'accompagner la poursuite des activités de la Conférence (coordination des actions du CIN Sciences et santé, partenariat avec l'université Paris Sud avec notamment le projet de Pôle universitaire interdisciplinaire de santé...), le Conseil territorial est invité à approuver la convention d'objectifs au titre de l'activité 2019 permettant le versement d'une subvention de 85 304€.

Le Conseil Territorial prend acte du bilan d'activités 2018, du programme 2019 et du budget prévisionnel et en conséquence approuve les termes de la convention d'objectifs.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry sur Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Entendu le rapport de Monsieur Le Président, et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Approuve le bilan d'activités de l'année 2018 de la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre, annexé à la présente.
2. Approuve le projet de convention d'objectifs 2019 entre la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre et l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, annexé à la présente.
3. Décide le versement de la subvention d'un montant de 85 304 € au titre de l'exercice 2019.
4. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 82

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture le 15 octobre 2019 ayant été publiée le 15 octobre 2019



A Vitry-sur-Seine, le 14 octobre 2019

Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.

Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre

Compte-rendu 2018 et activité 2019/2020

La Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre a été créée en 2003.

Sous la présidence de Jean-Yves Le Bouillonnet et d'un bureau associant plusieurs maires du territoire de projets, le président de l'Université Paris-Sud, Alain Sarfati, ainsi que le président de la CCI du Val-de-Marne, Gérard Delmas, cette démarche de projets poursuit 4 objectifs :

- 1- renforcer les partenariats avec les acteurs universitaires du territoire, notamment la communauté universitaire Paris-Saclay, et les soutenir dans leurs projets ;
- 2 –constituer et animer le réseau de tous les acteurs qui développent, dans les collectivités de la VSB, des services à la vie estudiantine, scientifique et entrepreneuriale ;
- 3 – accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des grands projets urbains et immobiliers, en particulier les sites Inventons la Métropole inscrits dans la thématique du campus ;
- 4 – renforcer une visibilité métropolitaine, notamment en direction des opérateurs économiques, en lien avec les démarches des collectivités et de leurs aménageurs.

L'année 2018 a été marquée par trois séries d'initiatives :

1 – L'organisation d'un premier séminaire VSB / Paris-Saclay.

Dans l'objectif de renforcer le partenariat entre l'Université Paris-Sud – demain Université Paris-Saclay – et les collectivités de la Vallée Scientifique de la Bièvre, la Conférence des projets a organisé le 13 novembre 2018 un déplacement des élus et des rencontres de travail sur le Plateau de Saclay. Celles-ci ont associé P Van de Maele, directeur général de l'EPA Paris Saclay, M Bournat, président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Jean-François Vigier, maire de Bures-sur-Yves, Gilles Bloch, président de l'Université Paris-Saclay et Sylvie Retailleau, alors présidente de l'Université Paris-Sud.

2 – Le suivi du Contrat d'intérêt national Santé/VSB (CIN) signé avec l'Etat et les acteurs universitaires, hospitaliers et économiques du pôle santé VSB.

Dans la Vallée Scientifique de la Bièvre, le pôle santé de l'Université Paris Sud (Paris-Saclay) représente un ensemble de formations supérieures, d'équipes de recherche, ainsi que d'établissements de soins, de premier plan mais insuffisamment identifié et valorisé.

Il rassemble, sur un périmètre resserré, 2 000 médecins et enseignants-chercheurs, 6 000 étudiants en études de santé, 8 000 personnels hospitaliers, autour de 3 000 lits. Avec la faculté de médecine de l'Université Paris-Sud et les hôpitaux universitaires Paris-Sud (Bicêtre, Paul-Brousse, dont le Centre Hépatobiliaire (CHB), Gustave Roussy), il figure parmi les 1ers centres en Europe dans la lutte contre le cancer, la transplantation et la greffe du foie, la chirurgie cœur – poumon, la santé publique, etc.

Les acteurs de ce pôle santé portent, chacun, des projets de développement :

- des projets de renforcement des capacités de formation, de recherche et d'innovation portés par les acteurs académiques et scientifiques (projets de la Faculté de médecine, dont le PUIS, projets des laboratoires de recherche (notamment l'Institut de bioingénierie CellSpace) ;

- des projets de développement des infrastructures hospitalières et de recherche clinique, portés par Gustave Roussy (nouvel hôpital de jour et PRECAN) et par l'APHP ;
- des projets de nouvelles capacités d'accueil d'entreprises du domaine de la santé (en proximité avec les plateformes de recherche, pour favoriser l'innovation ouverte), notamment des IPHE (projet privé Orox, projet de la CCI d'un Villejuif Biopark 2...) ;
- des démarches d'animation d'un écosystème d'innovation, notamment l'association Cancer Campus.

Ils s'inscrivent au sein d'un site majeur du Grand Paris, avec plusieurs opérations d'aménagement, Campus Grand Parc à Villejuif (420 000 m² dont 150 000 m² pour l'activité économique), mais aussi Coteau d'Arcueil (Ecotone) ou Entrée de Ville Sud/Ouest au KB. Elles contribueront à structurer, autour des gares du GPE Gustave Roussy et Hôpital de Bicêtre, un campus urbain efficace et attractif.

Le CIN, conclu en 2016, vise à

- mieux identifier et valoriser, au sein de la dynamique Paris-Saclay, le pôle Santé VSB déployé autour des établissements hospitalo-universitaires du Kremlin-Bicêtre et de Villejuif.

Il s'agit de continuer à pallier le fait que dans l'esprit de beaucoup de décideurs, « Paris-Saclay = campus du plateau de Saclay ».

- organiser et animer une dynamique commune entre l'ensemble des acteurs du Pôle santé (établissements, collectivités et aménageurs, opérateurs économiques...)

Le CIN représente un cadre commun pour articuler les interventions des uns et des autres. Il répond aussi à un impératif de continuité dans l'engagement de toutes les parties, y compris de l'Etat (C Blanc avait fait converger au pied de Gustave Roussy les lignes 14 et 15 pour appuyer l'ambition d'un « biocluster » majeur : la démarche du CDT puis du CIN s'inscrivent dans la continuité de cette politique de l'Etat).

En 2018, 2 comités de pilotage du CIN ont été préparés avec l'Etat, en lien aussi avec les équipes de l'Université Paris-Sud et de Gustave Roussy, et réunis les 5 avril et 12 novembre 2018. Ils ont permis des points d'étape sur l'émergence d'un réseau de bioparcs, publics et privés, en complémentarité et sur les projets hospitaliers et de formation supérieur/recherche portés par les acteurs du campus, notamment l'Université Paris-Sud.

3 - Le Lancement du cycle des Entretiens de Sceaux

Les Entretiens de Sceaux sont un cycle de rencontres semestrielles destiné à tous ceux qui s'intéressent à la place de l'université dans la ville et qui, dans cet objectif, agissent, initient, portent ou accompagnent des projets.

Pour la VSB, l'initiative de ces Entretiens, en partenariat avec l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) a pour objectif de valoriser la vocation scientifique du territoire et sa capacité à accueillir de nouveaux établissements le cas échéant, outre de pouvoir tirer parti, pour ses propres démarches, d'un espace qui faisait défaut de réseau, de partage d'expériences et de réflexion commune.

La 1ère édition des Entretiens de Sceaux, le 4 décembre 2008, a réuni environ 80 participants.

Session inaugurale, elle a eu pour objectif d'ouvrir et d'installer un nouvel espace de « réflexion appliquée », entre chercheurs et acteurs, entre tous ceux qui travaillent sur le lien ville – université,

dans les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, dans les collectivités locales, mais aussi auprès des opérateurs urbains, dans des associatives locales, etc.

Les débats ont été ouverts et conclus avec Philippe Laurent (maire de Sceaux), Sylvie Retailleau (présidente de l'Université Paris-Saclay) et Jean-Yves Le Bouillonnet (président de la Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre).

Les contributions liminaires de Pierre Veltz, de Gilles Roussel (président de l'Université Marne-la Vallée et président de la CPU) et de Paul Marsan (vice-président de la Fage) ainsi que le débat avec les participants ont eu pour objectif de dresser un panorama des sujets qu'il serait intéressant d'aborder et de creuser dans le cadre des Entretiens de Sceaux.

Chantiers et projets 2019

Cinq chantiers, nouveau ou dans la continuité d'initiatives engagées les années précédentes, animent l'année 2019.

1 – Le Lancement des ateliers du campus urbain VSB

Dans la Vallée Scientifique de la Bièvre, les sites universitaires sont largement disséminés et « insérés » dans les espaces urbains. Cette singularité invite à renforcer le rapport entre Ville et Université ainsi qu'à exploiter ces présences universitaires et scientifiques au bénéfice de la vie urbaine, sociale et du développement économique.

D'ores-et-déjà, dans chacune des villes de la Vallée Scientifique de la Bièvre, de nombreux acteurs concourent à la vie étudiante, à l'accueil d'activités innovantes et à l'hybridation entre les présences d'activités de formation et de recherche, d'une part, et la vie urbaine et économique du territoire, d'autre part : initiateurs et animateurs de tiers lieux, d'espaces de coworking ou dédiés aux jeunes entreprises innovantes ; animateurs de résidences d'hébergement pour étudiants ; acteurs associatifs...

Un premier recensement en a compté plusieurs dizaines (incubateurs, pépinières et hôtels d'entreprises ou tiers lieux ; résidences pour étudiants, ...).

Ces activités se sont fortement développées ces dernières années, suscitées par les collectivités de la VSB ou résultant de l'initiative privée. Ces acteurs sont de statuts très variés (acteurs publics, acteurs privés, acteurs associatifs et citoyens).

Un premier atelier organisé le 18 janvier 2019, avec la participation d'une 60taine d'acteurs du campus urbain, a eu pour objectif d'engager une réflexion collective et une démarche de projets pour valoriser davantage cette caractéristique de campus urbain et accompagner cette dynamique d'acteurs et de projets, au profit de l'ensemble de ceux qui habitent, étudient et travaillent dans le territoire.

Les pistes de travail ressorties de ce 1er temps d'échange ont montré que la dynamique des acteurs – mise en réseau, valorisation des initiatives, mobilisation des compétences des uns ou des autres pour l'enclenchement de nouvelles démarches ... - pouvait être, par elle-même, le moteur d'une démarche de développement territorial. Elle représente un écosystème fécond de projets, une sorte de « plateforme territoriale de codéveloppement » par les acteurs.

Un nouvel atelier du campus urbain de la Vallée Scientifique de la Bièvre sera organisé à l'automne 2019, pour faire le point sur les chantiers engagés et envisager de nouvelles pistes.

2 – L'organisation d'une table-ronde des « métiers des industries de demain », en lien avec les acteurs du campus de Cachan

Cette table-ronde sera organisée à l'automne en partenariat avec l'EPT (Programme Territoire d'Industrie).

Le Campus de Cachan opère une mutation importante. Elle est conduite par la Ville de Cachan avec les habitants et l'ensemble des acteurs du campus. Plusieurs écoles d'ingénieurs (EPF...) viennent s'y implanter, aux côtés de l'IUT de l'Université Paris-Sud et de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics. Au sein de la Vallée Scientifique de la Bièvre, le Campus de Cachan affirme son orientation sur la formation initiale et continue, la R&D et l'innovation pour les Industries de demain, couvrant la plupart des domaines technologiques auxquelles elles font appel (robotique, électronique, systèmes informatiques, intelligence artificielle, etc.)

En partenariat avec les collectivités locales, la Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre va organiser une rencontre entre les établissements du Campus de Cachan (Université Paris Saclay et Paris Sud, Ecoles) et les industriels présents sur le périmètre de la Vallée Scientifique de la Bièvre ou son environnement proche (Sanofi, Valotec, Sorin...) et créer des ateliers pour trouver, dans le futur du Campus de Cachan, des réponses nouvelles aux enjeux de R&D ainsi que de formation initiale et continue des "industries du futurs".

3 – Le suivi du CIN Santé VSB

Les démarches de la Conférence des projets visent à accompagner les projets des acteurs du pôle santé, notamment l'Université Paris-Sud et Gustave Roussy. Dans cette perspective, le cadre du CIN est mobilisé comme un cadre régulier de rencontres et de travail conjoint avec l'Etat (le Préfet de Région) sur ces projets.

L'exercice 2019 – marqué par l'organisation de 2 comités de pilotage (le 6 mai et courant octobre) – est focalisé sur la mise « sur rail » du projet universitaire porté par U-PSud (« PUIS 2 ») et sur les convergences nécessaires des positions concernant les valorisations et devenir des sites de la Redoute et du campus CNRS de Villejuif.

Un événement public sera organisé également courant décembre 2019, conjointement avec l'Université Paris-Saclay et l'Université Paris-Sud.

Il réunira l'ensemble de ses acteurs (patron de laboratoires de recherche, directeur d'établissements, mais aussi grands acteurs économiques...). Il permettra de partager avec eux une situation, des avancées (au plan de la recherche, mais aussi au plan du développement économique, avec les premières prises de position de nouveaux opérateurs et investisseurs) et les enjeux à venir.

Cet événement sera construit avec l'ambition d'une visibilité médiatique et visera la participation au plus haut niveau des partenaires institutionnels (Etat et Région).

4 - Le partenariat des territoires de l'université Paris-Saclay

Dans le prolongement du déplacement des élus sur le Plateau de Saclay, organisé en novembre 2018, la Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre organisera, une nouvelle rencontre entre acteurs universitaires et territoires du Cône sud-francilien de l'Innovation. Elle vise à accompagner la création – au 1er janvier 2020 – de l'Université Paris-Saclay, dont l'espace recouvre 4

départements (dont le Val-de-Marne), avec notamment, au Kremlin-Bicêtre et à Villejuif ou à Cachan, la structuration de campus urbains majeurs, sur la santé ou l'ingénierie. En parallèle des réflexions portées par l'Université sur les articulations et les réciprocitys entre ses sites universitaires, il revient aux territoires de réfléchir ensemble aux mises en réseau des projets et aux synergies. Cette démarche rejoindra celle des « conférences du cône sud francilien de l'innovation » dont la Conférence des projets de la Vallée Scientifique de la Bièvre avait eu l'initiative de 2007 à 2011.

5 – De nouvelles éditions des Entretiens de Sceaux.

Ce cycle de rencontres semestrielles est poursuivi en 2019, avec 2 sessions :

Le mardi 4 juin 2019, sur la thématique « Territoire apprenant... id est ? », lors de laquelle sont intervenus Jean-Luc Delpeuch, président de la Communauté de communes du Clunisois et président d'HESAM Université, Laurent Dupont, ingénieur de recherche ERPI/ENSGSI Université de Lorraine, cofondateur du Lorraine Fab Living Lab, ainsi que François Germinet, président de l'Université de Cergy-Pontoise.

Le vendredi 22 novembre 2019. Cette 3^e session aura pour thème : « Villes et Universités : faire ensemble ». Les intervenants sont actuellement mobilisés.

Argument :

Depuis 30 ans et l'acte 1 de la Décentralisation, les collectivités locales ont insufflé un nouvel élan aux territoires en France, dans leur diversité.

Depuis un peu plus de 10 ans et la loi d'autonomie des universités (loi relative aux libertés et responsabilités des universités), celles-ci sont devenues bien plus que des opérateurs de formation supérieure et de recherche : des acteurs majeurs des dynamiques territoriales.

Dans un cas comme dans l'autre, malgré des cadres institutionnels en constantes réformes et des mouvements incessants de dé/re centralisation/concentration d'avec l'Etat, ces prérogatives et ces responsabilités nouvelles se sont traduites par un nouveau rapport avec les Services de l'Etat. Cette évolution a conduit les collectivités et les universités à se doter de nouvelles compétences internes et à investir de nouveaux champs d'actions.

Ainsi, les « adossements » traditionnels aux Administrations des Ministères s'amenuisent ou se réinventent, avec de nouvelles modalités d'interaction comme le développement des appels à projets.

Dans ces cheminements – qui ne sont pas à leur même degré d'avancement – n'y a-t-il pas matière à échanges d'expériences ? Ils invitent aussi à un rapprochement, à repenser une relation, à la conduire au-delà des partenariats portant sur des enjeux communs comme l'aménagement des campus ou le développement des offres de logements dédiés, où chaque partie demeure dans sa position traditionnelle, et à l'envisager plus « imbriquée ».

Des liens et des solidarités pourraient être initiés ou renforcés dans de nombreuses directions, y compris dans des domaines fonctionnels : parcours professionnels des cadres administratifs ; mutualisation de moyens ; valorisation de compétences ...

Les universités disposent d'un potentiel scientifique et ont façonné des démarches partenariales de valorisation qui sont parfois mobilisées pour la décision publique locale - les 2^{èmes} entretiens de Sceaux ont permis d'en découvrir certaines – et pourraient l'être davantage ; mais réciproquement les

collectivités ont développé des compétences et des expertises pointues dans le pilotage de projets ou la gestion de problématiques complexes, qui pourraient être utiles aux universités.

Les cultures sont-elles cependant prêtes à cela ? En prend-on le chemin ? Les cadres juridiques sont-ils adaptés ? Comment envisager cette interrelation plus étroite dans le contexte institutionnel éclaté de la région parisienne ? Quelles sont les exemples, quelles sont les questions posées par cette approche du lien Ville / Université ?

L'abaissement d'un adossement implique de retrouver les conditions d'un nouvel équilibre, durable et fécond. Ne serait-il pas dans l'invention d'une relation plus fusionnelle entre Ville et Université ?

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre

CONVENTION D'OBJECTIFS AU TITRE DE L'ANNEE 2019

ENTRE

L'Établissement public territorial (décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015)

dont le siège est fixé 2, avenue Youri Gagarine-94400 Vitry-sur-Seine, représenté par Michel Leprêtre, dûment habilité à signer la présente convention par une délibération du Conseil de territoire en date du 8 octobre 2019, ci-après dénommé l'Établissement public territorial.

ET

La Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique et Technologique de la Bièvre, association dont le siège est situé à l'Hôtel de ville de Cachan, square de la Libération 94230 Cachan, représentée par, Monsieur Jean Yves Le Bouillonnet, en qualité de président, désignée ci-après la Conférence Territoriale de la VSB.

APRES AVOIR EXPOSE CE QUI SUIV

La Communauté d'agglomération de Val de Bièvre créée en décembre 1999 s'est dotée de compétence en matière de développement économique.

A ce titre, elle a participé aux côtés des collectivités riveraines du département des Hauts -de- Seine et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche à une démarche de projets qui a été initiée en 1988 par le conseil de développement de la Vallée Scientifique et Technologique de la Bièvre.

Le conseil de développement a mis fin à ses activités opérationnelles et demeure aujourd'hui une instance de concertation avec les établissements d'enseignement supérieur.

C'est donc la conférence territoriale de la VSB qui dorénavant porte et anime cette démarche de projets autour de trois objectifs :

- faire reconnaître fortement le territoire de projets au sein de la région Ile de France
- révéler et faire connaître le territoire de projets aux habitants et aux personnes travaillant sur le territoire
- porter une démarche globale de développement territorial

Les deux entités souhaitent maintenir un partenariat actif, et l'établissement public territorial Grand Orly Seine Bièvre, entend poursuivre et accompagner la mise en œuvre des actions engagées.

De ce partenariat, découle une définition claire et objective des droits et devoirs de chacune des parties, conformément aux dispositions de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n°2001-495 du 06 juin 2001.

IL EST CONVENU CE QUI SUIV

Article 1^{er}- Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Établissement public territorial entend participer financièrement et/ou matériellement à l'objet de la conférence territoriale de la VSB, ainsi que de définir les droits et obligations de chacune des parties qui résultent de cette participation.

Cette participation est exclusivement destinée au soutien financier de l'Établissement public territorial à la conférence territoriale de la VSB pour ses besoins en fonctionnement et pour la réalisation des actions précisées par le programme d'activité dans le respect de l'objet de la conférence territoriale de la VSB.

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre

Article 2- Participation financière au titre de l'année 2018

L'Établissement public territorial s'engage à soutenir financièrement l'objectif général de la conférence territoriale de la VSB ci-dessus défini. Il fixe ainsi annuellement dans le cadre de son propre budget, le montant de son concours financier.

A cet effet, la conférence territoriale de la VSB lui présente une demande de subvention pour l'exercice suivant accompagné du plan de financement de ses activités et de son budget dans lequel apparaît obligatoirement la participation financière de l'Établissement public territorial.

L'aide de l'Établissement public territorial sera créditée au compte ouvert au nom de la conférence territoriale de la VSB, après adoption du budget de l'Établissement public territorial par son assemblée délibérante et après la signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur.

Sur la base du plan de financement des activités fourni, la subvention accordée au titre de l'année 2018 s'élève à 85.304 euros.

Article 3 - Contrôle de l'aide attribuée

Une fois la subvention attribuée, l'Établissement public territorial s'interdit de s'immiscer dans l'affectation précise de celle-ci. Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, la conférence territoriale de la VSB pourra être soumise au contrôle de l'Établissement public territorial et sera tenue de fournir à celui-ci une copie certifiée de son budget, des comptes de l'exercice ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

Si l'activité réelle la conférence territoriale de la VSB était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre du budget prévisionnel ayant servi de base à la détermination de la participation de l'Établissement public territorial, ce dernier se réserve le droit de réclamer la restitution, au Comptable du Trésor, de tout ou partie de la subvention.

Article 4 - Incessibilité des droits

La présente convention étant conclue *intuitu personae* la conférence territoriale de la VSB ne pourra céder les droits et avantages en résultant à qui que ce soit.

Article 5 - Reddition des comptes et présentation des documents financiers

La conférence territoriale de la VSB dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre devra :

- formuler sa demande de subvention au plus tard le 31 janvier accompagnée d'un budget prévisionnel détaillé
- communiquer à l'Établissement public territorial, au plus tard le 31 décembre de l'année suivante, les dates de l'arrêt des comptes, bilan et compte de résultat détaillés du dernier exercice, le compte d'emploi de la subvention attribuée ainsi qu'un compte rendu d'activité, et un document prévisionnel précis concernant le futur exercice

D'une manière générale, la conférence territoriale de la VSB s'engage à justifier à tout moment, sur demande de l'Établissement public territorial, l'utilisation des subventions reçues. Elle tiendra sa comptabilité à disposition, et devra se conformer à l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur et à venir résultant du versement de subventions publiques, et cela conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret n° 2001-495 du 06 juin 2001

Article 6 - Présentation du bilan des activités régulières

La conférence territoriale de la VSB sera tenue de produire à la demande de l'Établissement public territorial le bilan des activités régulières.

Article 7- Financement de nouveaux projets

Établissement Public Territorial 12 Grand-Orly Seine Bièvre

La conférence territoriale de la VSB s'engage à informer l'Établissement public territorial des nouveaux projets qui pourraient être financés à l'aide de fonds territoriaux n'ayant pas été exposés à l'appui de la demande de subvention annuelle.

Article 8 - Résiliation de la convention

En cas de non-respect, par l'une ou l'autre des parties, des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 1 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Article 9 - Intégralité de l'accord

La présente convention annule et remplace, à compter de la date de sa signature, tout accord préalablement établi, entre les deux parties concernées.

Toute modification aux dispositions contenues dans la présente convention devra être formulée par écrit et faire l'objet d'un avenant.

Article 10 - Élection de domicile

Les parties signataires de la présente convention font élection de domicile aux adresses indiquées en tête des présentes.

Article 11 - Durée de la convention

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an à compter de sa signature, sauf dénonciation expresse adressée 1 mois à l'avance par l'une des parties à l'autre, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 12 - Contentieux

Les litiges résultant de la présente convention seront soumis aux juridictions territorialement compétentes.

Fait à Vitry, le

Pour l'Établissement public territorial,

Pour la conférence territoriale de la VSB

Le Président,
Michel Leprêtre

Le Président,
Jean Yves Le Bouillonc